

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **9**

Ayant reçu mandat : **1**

Absents : **3**

Excusés : **3**

DELIBERATION n° CA21-12-142

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 9 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 9 Décembre à 10 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 8 Octobre 2021, s'est réuni à l'Aéroport de Paris-Vatry :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN
M. Charles DE COURSON
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Jean-Pierre FORTUNE
M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
M. Vincent VERSTRAETE
M. Jacques JESSON
M. Julien VALENTIN

Ayant reçu mandat :

Mme Frédérique SCHULTHESS pour M. Julien VALENTIN

Excusés :

M. Thibaut DUCHENE
Mme Catherine VAUTRIN
M. Philippe PICHERY

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Christophe PAROIS

Excusés :

M. Christian AUBERTIN
Mme Julie REMY

Assistent également à la réunion :

M. Guy CARRIEU
M. Damien ROMONT
M. Bruno ROUSSELET
Mme Sabine GALICHET
M. Charles GERMAIN
M. Philippe SALMON
M. Pierre POUPART

Mme Alice DIERS
Mme Muriel DURIEUX
M. Daniel FRIZOT
M. Jean-Yves JOUANNIN
M. Sylvain PETIT
Mme Isabelle GRZESKOWIAK

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Neuf membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 16 Septembre 2021.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 16 Septembre 2021.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 16 Septembre 2021 joint en annexe.

VOTES

Pour : **9**
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Président,

A blue ink signature of Christian Bruyen, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Christian BRUYEN

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **10**

Ayant reçu mandat : 3

Absents : 2

Excusés : 2

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 16 Septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 16 Septembre à 10 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 3 Septembre 2021, s'est réuni à l'Aéroport de Paris-Vatry :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN
M. Charles DE COURSON
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
M. Julien VALENTIN
M. Vincent VERSTRAETE
M. Jacques JESSON
Mme Catherine VAUTRIN
M. Philippe PICHERY

Ayant reçu mandat :

M. Jean-Marc ROZE pour Mme Catherine VAUTRIN
M. Pierre POUPART pour M. Jacques JESSON
M. Alain BALLAND pour M. Philippe PICHERY

Excusés :

M. Jean-Pierre FORTUNE
M. Thibaut DUCHENE

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Christian AUBERTIN
M. Christophe PAROIS

Excusés :

Mme Julie REMY

Assistent également à la réunion :

M. Guy CARRIEU
M. Damien ROMONT
M. Bruno ROUSSELET
Mme Marie-Noëlle GABET
Mme Sabine GALICHET
M. Cyril LAURENT
M. Philippe SALMON
Mme Frédérique SCHULTESS

Mme Alice DIERS
Mme Muriel DURIEUX
M. Daniel FRIZOT
M. Jean-Yves JOUANNIN
Mme Nathalie LECLERE
M. Sylvain PETIT
Mme Isabelle GRZESKOWIAK

La séance est ouverte par M. BRUYEN, Président sortant.

M. Christian BRUYEN, rappelle l'ordre du jour :

1. Installation du Conseil d'Administration
2. Election du Président et du Vice-Président du Conseil d'Administration
3. Election des membres de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) et délégation de la Présidence de la CAO
4. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 31 Mars 2021
5. Approbation du rapport du Directeur sur l'exercice 2020
6. Adoption du Compte administratif 2020, du compte de gestion 2020 et affectation du résultat en report à nouveau
7. Modification du Budget Primitif 2021 incluant les reports 2020 et la Décision Modificative n° 1
8. Activité à fin Août 2021 et perspectives d'avenir
9. Adoption du principe de Remise de Fin d'Année (RFA) pour les clients en dehors du champ des tarifs publics
10. Autorisation donnée au Directeur pour signer la convention d'avance accordée par la Direction Générale de l'Aviation Civile
11. Autorisation donnée au Directeur pour proroger de 6 mois certains marchés actuels et/ou lancer de nouveaux marchés publics
12. Autorisation donnée au Directeur pour signer l'avenant modifiant la convention d'objectifs pour la gestion, l'exploitation et le développement de l'Aéroport de Vatry
13. Autorisation donnée au Directeur pour contracter un emprunt de 750 K€ pour financer les investissements 2021
14. Questions diverses

1) Installation du Conseil d'Administration

M. BRUYEN accueille l'ensemble des membres des collectivités représentées au sein du Conseil d'Administration ainsi que les membres qualifiés.

Il déclare installés les membres désignés, après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le Conseil d'administration pouvait valablement délibérer.

Il remercie également les suppléants de leur présence, et rappelle que les suppléants présents non mandatés ne prennent pas part aux débats, ni aux votes.

Les débats sont ouverts et les différents points de l'ordre du jour mis au vote.

2) Election du Président et du Vice-Président du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts, il est rappelé que le Conseil d'administration élit en son sein le Président et le Vice-président. L'élection a lieu au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour à l'issue duquel le candidat arrivé en tête est élu. En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est élu.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de procéder à un vote à main levée.

Délibération n°CA21-09-134

Il est procédé à l'élection du Président et du Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry.

A l'unanimité :

- M. Christian BRUYEN, seul candidat à la Présidence, est élu à l'issue du 1^{er} tour de scrutin Président du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- M. Jean-Marc ROZE, seul candidat à la Vice-Présidence, est élu à l'issue du 1^{er} tour de scrutin Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry.

Le Président et le Vice-Président remercient l'assemblée pour la confiance qu'elle leur témoigne.

M. BRUYEN demande que les dates des Conseils d'Administration soient programmées à l'avance afin que les membres du Conseil d'Administration puissent s'organiser pour être présents.

3) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et délégation de la présidence de la CAO

Conformément aux statuts, il est rappelé que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée, d'1 Président et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein du Conseil d'administration.

La Commission d'Appel d'Offres de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry exerce de façon permanente les compétences dévolues par le Code de la commande publique :

- À la Commission d'Appels d'Offres à caractère permanent ;
- Au Jury de concours.

Délibération n°CA21-09-135

Le Président constate le dépôt d'une seule liste, dont il est fait lecture :

5 membres titulaires	5 membres suppléants affectés
M. Jean-Louis DEVAUX	M. Rudy NAMUR
M. Julien VALENTIN	M. Jacques JESSON
M. Vincent VERSTRAETE	Mme Catherine VAUTRIN
M. Thibaut DUCHENE	M. Philippe PICHERY
M. Jean-Pierre FORTUNE	M. Charles DE COURSON

La liste ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

M. BRUYEN propose de déléguer la Présidence de la Commission d'Appels d'Offres à M. ROZE qui l'accepte.

Le Conseil prend acte de cette communication.

4) Adoption du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration du 31 Mars 2021

Délibération n°CA21-03-136

Le Président demande aux membres du Conseil d'administration si des observations sont à formuler sur le procès-verbal des délibérations du 31 mars 2021.

N'étant pas présents lors du Conseil d'administration du 31 Mars 2021 dernier, M. DE COURSON, VERSTRAETE, POUPART et BALLAND s'abstiennent.

Le procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration du 31 Mars 2021 joint en annexe est approuvé à l'unanimité par les membres votants.

5) Approbation du rapport du Directeur sur l'exercice 2020, et adoption compte administratif 2020, du compte de gestion 2020 et affectation du résultat en report à nouveau

Délibération n°CA21-03-137

M. BRUYEN donne la parole à M. PAROIS qui présente son rapport sur l'exercice 2020 :

L'année 2020 a été marquée par une forte baisse des vols aériens due à la crise sanitaire.

Dans cet environnement particulier et très compliqué, l'aéroport Paris-Vatry a su s'organiser pour assurer la continuité de ses activités et répondre aux besoins multiples de ses clients.

Les 1^{er} et 2^{ème} trimestres ont été marqués par une augmentation des vols « charter » pour le rapatriement des masques et matériel sanitaires.

Le 3^{ème} trimestre a connu une forte baisse du Fret, l'industrie devant trouver des solutions et se réorganiser.

La reprise de l'activité Fret s'est opérée sur le 4^{ème} Trimestre avec la réquisition des avions « passagers » qui ont été utilisés pour le trafic Cargo pour répondre à la hausse du trafic e-commerce.

Le travail effectué en amont a permis d'obtenir les autorisations douanières permettant ainsi le développement d'activités cargo spécifiques, telles que le transport d'animaux vivants par exemple.

Concernant les vols « passagers », la baisse d'activité a pu être maîtrisée et limitée à -50% car les rotations ne se sont arrêtées que quelques semaines, comparativement aux autres aéroports où cette baisse a atteint entre -70 et -80%.

Concernant les vols d'entraînement, la baisse d'activité constatée a été de -37%, les pilotes privilégiant les simulateurs durant la crise sanitaire.

D'un point de vue financier, le résultat de l'exercice 2020 a été impacté par le règlement de l'accord transactionnel avec la compagnie Iberia, mais a été compensé partiellement par l'augmentation du trafic Cargo. M. DE COURSON souhaite avoir d'avantage d'explications sur celui-ci. M. BRUYEN retrace les grandes lignes de ce dossier qui ont conduit à cet accord, et M. ROZE conclut en précisant que la fin par anticipation des relations contractuelles entre les parties a permis de réduire l'impact financier de cette opération.

La crise sanitaire n'a pas remis en cause les engagements pris en 2019 et non réalisés en 2020, et ces engagements seront concrétisés en 2021 :

- Mise en place d'indicateurs de performance ;
- Redéfinition et amélioration des process d'activité ;
- Optimisation de la gestion du Fret express ;
- Mise en place d'un relationnel avec les entreprises pour la maintenance, afin d'apporter différents services pour les besoins des compagnies.

M. FRIZOT présente et commente le compte administratif 2020 et le compte gestion 2020, le résultat d'exploitation s'établissant comme suit :

COMPTE FINANCIER 2020	Exercice 2020 Dépenses	Exercice 2020 Recettes	Exercice 2020 Résultat	Résultat 2019 reporté	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	9 512 860,66	9 433 222,23	-79 638,43	-168 484,31	-248 122,74
Investissement	643 245,81	71 073,95	-572 171,86	2 348 955,51	1 776 783,65
Résultat global	10 156 106,47	9 504 296,18	-651 810,29	2 180 471,20	1 528 660,91

M. AUBERTIN prend la parole et explique que le tourisme évoluant il est nécessaire d'adapter la communication en conséquence.

Suite à interrogation de M. DE COURSON, M. JOUANNIN répond sur la mise en place d'une comptabilité analytique, et assure qu'un travail de codification est en cours pour obtenir et présenter la rentabilité par activité. Cette comptabilité analytique a été demandée par M. PAROIS, qui précise qu'il est plus facile de l'appliquer dans un secteur privé que public. M. BRUYEN évoque quant à lui les mouvements de personnel dans les services, entraînant des délais plus longs dans la réorganisation des process.

M. PAROIS ajoute que les contrats sont dorénavant à bons de commande, ce qui permet de pouvoir maîtriser et limiter les dépenses en fonction du niveau de l'activité (ex : baisse en cas de crise sanitaire).

Le Président, M. BRUYEN, et Le Directeur, M. PAROIS, sortent de la salle.

Le rapport du Directeur est soumis au vote, par le Vice-Président, M. ROZE.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **APPROUVE** le rapport du Directeur sur l'exercice 2020 ;
- **ARRETE** le compte financier 2020 tel que présenté en séance conformément aux documents joints en annexes ;
- **AFFECTE** le résultat d'exploitation (déficit de la section de fonctionnement) comme suit :
 - Article 002 : déficit d'exploitation 2020 reporté : 248 122,74 €.
- **AFFECTE** le résultat d'investissement comme suit :
 - Article 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2020 : 1 776 783 ,65 €.

M. VERSTRAETE et DE COURSON, n'étant pas membres du Conseil d'administration lors de l'exercice 2020, s'abstiennent.

M. BRUYEN se joint à M. PAROIS pour remercier l'assemblée pour la confiance qu'elle leur témoigne.

6) Modification du Budget Primitif 2021 incluant les reports 2020 et la Décision Modificative n° 1

Délibération n°CA21-03-138

M. FRIZOT présente et commente la mise à jour du Budget Primitif 2021 qui inclut les reports 2020 et la Décision Modificative n°1.

M. FRIZOT et M. ROZE apportent des précisions à M. DE COURSON par rapport aux subventions publiques.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :

- **ADOpte** la modification du Budget Primitif 2021 incluant les reports 2020 et la Décision Modificative n° 1 dans les conditions suivantes :

Section	Type	BP 2020	BP 2021
Fonctionnement	Dépenses	10 740 900	10 389 817
	Recettes	10 740 900	10 389 817
Investissement	Dépenses	2 879 500	2 053 971
	Recettes	2 879 500	2 053 971

M. BRUYEN remercie M. JOUANNIN et M. FRIZOT, et leur équipe, pour le travail effectué.

M. ROZE souligne la clarté des comptes et constate l'évolution du travail effectué.

7) Adoption du principe de remise de fin d'année pour les clients en dehors du champ des tarifs publics

Délibération n°CA21-03-139

M. JOUANNIN explique qu'en dehors du champ des tarifs publics adoptés par délibération du Conseil d'Administration, il est nécessaire dans certains cas d'appliquer des tarifs préférentiels adaptés aux volumes prévisionnels et aux spécificités des clients concernés.

Afin de pouvoir instaurer une relation commerciale basée sur les volumes finaux réellement réalisés tout en simplifiant le process de facturation Clients, il est demandé d'être en mesure de pouvoir proposer, lorsque cela s'avère nécessaire, une remise de fin d'année qui permettra d'être attractif tout en restant compétitif.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :

- **ADOpte** le principe de Remise de Fin d'Année pour les clients de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry hors champ des tarifs publics adoptés par délibération n° CA21-03-129 du CA du 31 Mars 2021

8) Autorisation donnée au Directeur pour signer la convention d'avance accordée par la Direction Générale de l'Aviation Civile

Délibération n°CA21-03-132

M. JOUANNIN indique que dans le contexte d'effondrement du trafic aérien provoqué par la covid-19, une avance peut être accordée au titre de l'année 2021 aux personnes publiques ou privées chargées d'exploiter un aéroport ou un groupement d'aéroports.

Le montant de cette avance est plafonné à 1 196 364 € pour l'année 2021.

M. JOUANNIN apporte des précisions à M. DE COURSON sur cette avance de trésorerie remboursable sur 7 ans à compter du mois de Septembre 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Directeur à signer la convention d'avance avec la Direction Générale de l'Aviation Civile, ainsi que tous documents dans le cadre de la mobilisation et du remboursement de cette avance.

9) Autorisation donnée au Directeur pour proroger de 6 mois certains marchés actuels et/ou lancer de nouveaux marchés publics

Délibération n°CA21-03-140

M. PETIT expose la situation actuelle des marchés publics qui arrivent à échéance :

- Les marchés de sûreté (échéance au 30/09/2021), et de gestion de l'énergie (échéance au 31/12/2021) pour lesquels la situation d'urgence impérieuse est constatée ;
- Le marché de gestion du carburant (échéance au 31/12/2021) ;

M. PETIT explique qu'il est également nécessaire et impératif de :

- Renouveler le matériel de transport et de piste, en intégrant les besoins additionnels ;
- Sécuriser les opérations en garantissant le bon fonctionnement de l'ensemble du matériel de transport et de piste ;
- Renouveler et de remettre à niveau le système et l'installation de vidéosurveillance ;
- Finaliser la réfection de la salle technique de balisage au travers de la phase optionnelle ;
- Maintenir à niveau les compétences du personnel SSLIA.

M. DE COURSON demande de réaliser un comparatif des prix pour l'énergie.

M. BRUYEN propose de travailler sur les prix des carburants en relation avec les autres aéroports.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Directeur à proroger de 6 mois les marchés actuels de sûreté et de gestion de l'énergie, suivant les modalités légales en vigueur ;
- **AUTORISE** le Directeur à engager l'ensemble des formalités nécessaires dans les dossiers de sûreté, gestion de l'énergie, gestion du carburant, matériel de transport et de piste, maintenance du matériel de transport et de piste, vidéosurveillance, formation du personnel SSLIA, phase optionnelle de la réfection de la salle technique, suivant les modalités légales en vigueur et à signer les nouveaux marchés correspondants ainsi que toute pièce relative à ces dossiers.

10) Autorisation donnée au Directeur pour signer l'avenant modifiant la convention d'objectifs pour la gestion, l'exploitation et le développement de l'Aéroport de Vatry

Délibération n°CA21-03-141

M. JOUANNIN explique qu'il est nécessaire de mettre à jour les annexes 4 concernant les biens mis à disposition et affectés de la convention d'objectifs pour la gestion, l'exploitation et le développement de l'Aéroport de Vatry signée en Juin 2016 entre le Département de la Marne et l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Directeur à signer l'avenant modifiant la convention d'objectifs pour la gestion, l'exploitation et le développement de l'Aéroport de Vatry.

11) Autorisation donnée au Directeur pour contracter un emprunt de 750 K€ pour financer les investissements 2021

Délibération n°CA21-03-133

M. FRIZOT explique qu'il est nécessaire de trouver des sources additionnelles pour financer les investissements, ce qui permettra de garder le fonds de roulement nécessaire pour financer le besoin en fonds de roulement.

M. JOUANNIN indique que le besoin exprimé en financement des investissements 2021 est de 750 K€.

Une discussion est engagée avec M. DE COURSON. Il est précisé que l'EPGAV bénéficie depuis plusieurs mois de lignes de trésorerie et que cet emprunt apportera un mode de financement complémentaire dans une situation de forte croissance corrélée à une baisse des subventions publiques.

M. BRUYEN indique qu'il soutient cette action et que le Département de la Marne étudiera la possibilité d'apporter sa garantie dans le cadre de cet emprunt.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Directeur à engager les démarches nécessaires dans ce dossier suivant les modalités légales en vigueur, et à contracter et rembourser un emprunt à hauteur de 750 K€ en principal, commissions et intérêts en plus, pour financer les investissements prévus en 2021.

12) Activités à fin Août 2021 et perspectives d'avenir

Activité Passagers :

- Contexte tendu en raison de la crise sanitaire. Sur le 1^{er} semestre 2021, 16 vols annulés en raison de la fermeture des frontières. Le nombre de passagers au 31 Août 2021 est de 25 506 (+8% vs 2020).
- Des discussions et études sont en cours en vue du potentiel renouvellement du contrat actuel qui arrive à échéance en Mars 2022.

Activité parking :

- Il a été mis fin à la convention concernant le stockage d'appareils via Tarmac Aerosave compte tenu du développement de l'activité fret occupant l'espace concerné, et de l'occupation du hangar de maintenance par la société ASI Aviation.

Activité Maintenance :

- L'occupation du hangar de maintenance a été contractualisé le 10 mars 2021 via une Convention d'Occupation Temporaire pour une durée de 10 ans avec le groupe Marnais ASI Group (ASI Aviation / ASI Innovation) dans le cadre de son activité de modification d'aéronefs.

Activité Training :

- Les vols d'entraînement, comme le trafic aérien passager, peinent à reprendre, l'activité privilégiant les simulateurs.
- Des discussions avec l'ensemble des compagnies majors sont en cours pour augmenter la fréquentation.
- Des vols de formation pilote sur le tout nouvel Airbus A220 démarreront courant Octobre.

Activité fret :

- L'activité Cargo poursuit sa croissance avec 18 672 tonnes traitées au 31 Août 2021, soit +125% par rapport à 2020.
- Consolidation du e-commerce au travers de la relation avec le transitaire partenaire.
- Développement du General Cargo avec la mise en place et la consolidation d'une ligne de Charters réguliers, et la poursuite des vols engagés.
- Développement du Fret Express avec 5 vols opérés par semaine depuis le mois de Janvier 2021.
- Paris-Vatry continue d'être l'aéroport de choix en France pour le fret à spécificité (pharma, animaux vivants), ces vols Charters nécessitant une expertise particulière et des installations adaptées que la plateforme est en capacité d'offrir.

Dossiers en cours et perspectives :

- Une consolidation des différents marchés est menée avec l'ensemble des partenaires (Fret Express, E-commerce...). Une mise en relation des groupeurs et chargeurs de fret français avec les compagnies opérantes sur Paris-Vatry est menée afin de pouvoir générer des flux export et créer des synergies.
- Des actions sont menées pour développer des vols sur l'Afrique, vols qui nécessiteront la mise en place de services d'inspection vétérinaire et phytosanitaire sur Paris-Vatry.
- Le changement du logiciel de traitement du fret est prévu pour la fin d'année 2021. Il s'agit d'évoluer vers un système plus moderne qui aidera l'aéroport à être plus efficace par l'automatisation des process (handling, traçabilité, facturation, ...) et la connectivité pour l'ouverture vers d'autres plateformes et systèmes externes.

13) Questions diverses

Une communication est en cours avec les Comités d'Entreprise pour proposer des vols spécifiques sur des périodes ciblées, tels que la Corse en été et la Laponie en hiver.

M. ROZE évoque l'activité 2022. M. PAROIS indique que la croissance actuelle 2021 va se poursuivre sur 2022 et que l'objectif est de maîtriser cette croissance pour pérenniser le développement de la plateforme au travers des nouveaux outils, process et organisation en cours de déploiement.

M. Parois conclut et indique que l'ensemble des actions en cours et le déverrouillage des problématiques liées aux droits de trafics et aux autorisations douanières va permettre :

- Des échanges plus fluides ;
- Une meilleure visibilité pour le e-commerce ;
- Une amélioration de l'attractivité de l'aéroport vis-à-vis des clients actuels et futurs ;
- Une organisation comptable et analytique indispensable au bon pilotage et à la réduction des coûts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h40.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration

Le Président,



Christian BRUYEN

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **9**

Ayant reçu mandat : **1**

Absents : **3**

Excusés : **3**

DELIBERATION n° CA21-12-143

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 9 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 9 Décembre à 10 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 8 Octobre 2021, s'est réuni à l'Aéroport de Paris-Vatry :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN
M. Charles DE COURSON
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Jean-Pierre FORTUNE
M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
M. Vincent VERSTRAETE
M. Jacques JESSON
M. Julien VALENTIN

Ayant reçu mandat :

Mme Frédérique SCHULTHESS pour M. Julien VALENTIN

Excusés :

M. Thibaut DUCHENE
Mme Catherine VAUTRIN
M. Philippe PICHERY

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Christophe PAROIS

Excusés :

M. Christian AUBERTIN
Mme Julie REMY

Assistent également à la réunion :

M. Guy CARRIEU
M. Damien ROMONT
M. Bruno ROUSSELET
Mme Sabine GALICHET
M. Charles GERMAIN
M. Philippe SALMON
M. Pierre POUPART

Mme Alice DIERS
Mme Muriel DURIEUX
M. Daniel FRIZOT
M. Jean-Yves JOUANNIN
M. Sylvain PETIT
Mme Isabelle GRZESKOWIAK

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Neuf membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Autorisations données au Directeur pour lancer des marchés publics.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant :
 - ✓ Le renouvellement nécessaire du scanner à rayon X du bâtiment Fret 2 ;
 - ✓ Que le marché actuel d'exploitation des lignes aériennes arrive à échéance au 31/03/2022 et qu'il est nécessaire de poursuivre l'exploitation de lignes aériennes ;
 - ✓ L'évolution de la gestion du SGS (Système de Gestion de la Sécurité), et le besoin légal et permanent de maintenir à niveau la gestion du SGS.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **AUTORISE** le Directeur à engager l'ensemble des formalités nécessaires dans les dossiers de renouvellement du scanner à rayon X du bâtiment Fret 2, d'exploitation de lignes aériennes, de gestion du SGS, suivant les modalités légales en vigueur et à signer les nouveaux marchés correspondants ainsi que toute pièce relative à ces dossiers dans le cadre de leur exécution.

VOTES

Pour : **9**
Contre : **0**
Abstention : **0**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Président,

A blue ink signature in a cursive, stylized script, appearing to read 'C. Bruyen'.

Christian BRUYEN

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **9**

Ayant reçu mandat : **1**

Absents : **3**

Excusés : **3**

DELIBERATION n° CA21-12-144

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 9 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 9 Décembre à 10 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 8 Octobre 2021, s'est réuni à l'Aéroport de Paris-Vatry :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN
M. Charles DE COURSON
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Jean-Pierre FORTUNE
M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
M. Vincent VERSTRAETE
M. Jacques JESSON
M. Julien VALENTIN

Ayant reçu mandat :

Mme Frédérique SCHULTHESS pour M. Julien VALENTIN

Excusés :

M. Thibaut DUCHENE
Mme Catherine VAUTRIN
M. Philippe PICHERY

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Christophe PAROIS

Excusés :

M. Christian AUBERTIN
Mme Julie REMY

Assistent également à la réunion :

M. Guy CARRIEU
M. Damien ROMONT
M. Bruno ROUSSELET
Mme Sabine GALICHET
M. Charles GERMAIN
M. Philippe SALMON
M. Pierre POUPART

Mme Alice DIERS
Mme Muriel DURIEUX
M. Daniel FRIZOT
M. Jean-Yves JOUANNIN
M. Sylvain PETIT
Mme Isabelle GRZESKOWIAK

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Neuf membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Adopter les tarifs publics 2022.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant que les tarifs publics ont été adaptés et mis à jour, en lien avec le développement de l'activité et tels que présentés en séance.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **ADOPTE** les tarifs publics 2022 ci-joints en annexe afin qu'ils puissent être mis en application.

VOTES

Pour : **9**
Contre : **0**
Abstention : **0**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Président,



Christian BRUYEN



Tarifs

Redevances et Prestations applicables au 1^{er} janvier 2022

Établissement Public de gestion de l'Aéroport de Vatry
CS90006
Rue Louis Blériot
51555 Chalons en Champagne Cedex

T : 03.26.64.82.00

F : 03.26.64.82.11

Sommaire

A- Redevances aéronautiques.....	5
1- Redevances d'atterrissage	6
Forfait Aviation generale	7
Vols d'entrainements	7
2- Redevances de balisage	8
3- Redevances de stationnement	9
4- Redevances passagers	10
5- Redevances d'assistance aux personnes à mobilité réduite (PMR)	11
6- Redevances LDCS	12
7- Redevances d'ouverture exceptionnelle	12
8- Redevances carburant	13
B- Mesures incitatives a la creation de lignes nouvelles et a l'accroissement de l'offre sur les lignes régulières existantes ...	14
C- Redevances Extra-aéronautiques	15
1- Redevances domaniales – longue duree	15
2- Mesures incitatives a l'implantation	15
3- Redevances Domaniales – courte duree	16
4- Redevances pour films et prises de vue	17
5- Redevances accompagnement supplementaire	21
6- Redevances de stationnement sur parkings Véhicules	22
7- Redevances commerciales	23

D- ASSISTANCES.....	24
1- Forfait assistance vol commercial passagers	24
2- Forfait assistance aviation generale, d'affaire et evacuation sanitaire	26
4- Assistance cargo	28
5- Forfait assistance technique aeronefs en entrainement	29
6- avitaillement	30
7- Elevation du niveau SSLIA	31
8- Degivrage	31
9- Autres assistances	31
E- INFORMATIONS & CONDITIONS GENERALES	35
F- CONTACTS.....	42

L'équipe de l'Aéroport Paris-Vatry est à votre disposition pour vous informer sur les tarifs des redevances aéronautiques, ainsi que les exonérations applicables, afin de prendre en compte les informations relatives à vos aéronefs, et d'effectuer des simulations tarifaires.

Les redevances aéronautiques (atterrissage, stationnement, balisage et passagers) sont dues pour chaque mouvement par l'exploitant de l'aéronef.

4

Pour des raisons de sécurité et de sûreté liées notamment à la gestion et à l'organisation des opérations sur les aires de trafic, l'assistance des aéronefs de plus de 4 tonnes MTOW est obligatoire.

Les demandes d'assistance doivent être coordonnées avec le bureau des opérations de l'aéroport (contacts en dernière page).

Tous les tarifs sont exprimés en euros hors taxes.

La masse de l'aéronef à prendre en compte pour le calcul des redevances, est calculée d'après la masse maximale au décollage (MTOW) portée sur le certificat de navigabilité de l'aéronef, arrondie à la tonne supérieure, et/ou telle qu'elle apparaît sur le registre VERITAS de l'année en cours.

A- REDEVANCES AERONAUTIQUES

1- REDEVANCES D'ATTERRISSAGE

Cette redevance est due par tout aéronef effectuant un atterrissage sur un aéroport ouvert à la circulation aérienne publique.

TARIFS DE BASE

Pour tout aéronef compris de 0 à 4 Tonnes (MTOW)	50,00€
Forfait annuel pour tout aéronef de MTOW compris entre 2 tonnes et 4 tonnes exploité à des fins exclusivement privées et non-commerciales (<i>voir Forfait aviation générale page suivante</i>)	400,00€HT Par aéroclub ou par propriétaire
Pour tout aéronef de MTOW \geq 4 tonnes	8,00€ par tonne de MTOW
Vols passagers et cargo sur base annuelle contractualisée Redevance minorée	4,55€ par tonne de MTOW

6

EXONERATIONS

- ➔ Les aéronefs spécialement affectés aux déplacements des personnalités exerçant des fonctions dont la liste est établie par décision du Ministre Chargé de l'Aviation Civile ;
- ➔ Les aéronefs qui effectuent un atterrissage forcé sur l'aéroport en raison d'incidents techniques ou de circonstances atmosphériques défavorables ;

FORFAIT AVIATION GENERALE

Les aéro-clubs ainsi que les propriétaires privés possédant des aéronefs **de masse maximale (MTOW) inférieure à 2** compris entre 2 tonnes et **4 tonnes MTOW** exploités à des fins exclusivement privées et non-commerciales peuvent opter pour une redevance forfaitaire de **400,00 € HT** par aéro-club ou par propriétaire et par année civile.

Cette redevance forfaitaire comprend un nombre illimité d'atterrissages durant toute l'année.

Cette redevance exclut le balisage, la redevance de stationnement et les prestations d'assistance.

Il convient à chaque aéroclub et à chaque propriétaire privé de fournir à l'aéroport la preuve de propriété de chaque aéronef lors du paiement de cette redevance forfaitaire.

VOLS D'ENTRAINEMENTS

TARIFS DE BASE

Type de mouvement		Par tonne de MTOW
Atterrissage complet	Full landing	8,00 €
Touché	Touch and Go	1,50€
Remise des gaz	Go around	0,75€
Accélération-Arrêt	Rejected Take-off	8,00€

Pour les aéronefs de moins de 4 tonnes de MTOW, le premier mouvement sera facturé 50,00 € HT .

2- REDEVANCES DE BALISAGE

La redevance d'usage des dispositifs d'éclairage est due par tous les aéronefs qui effectuent un décollage ou un atterrissage sur un aéroport ouvert à la circulation aérienne publique, soit en horaire de nuit, soit de jour par mauvaise visibilité, à la demande du Commandant de bord ou pour raison de sécurité sur l'ordre de l'autorité responsable du fonctionnement du balisage.

Par atterrissage ou décollage	50,00€ Coût du balisage 15 minutes
Par touché ou remise des gaz	50,00€ Coût du balisage 30 minutes
Par accélération-arrêt	50,00€ Coût du balisage 30 minutes

8

3- REDEVANCES DE STATIONNEMENT

La redevance est due par tout aéronef stationnant sur les surfaces destinées à cet usage.

La redevance de stationnement est calculée par heure de stationnement d'après la masse maximale (MTOW) de l'aéronef. La durée de stationnement est décomptée pour tout aéronef entre l'heure d'atterrissage et l'heure de décollage. Chaque heure commencée est due.

La direction de l'aéroport établit le point de stationnement des aéronefs

9

Note : Pour des raisons de sécurité et de sûreté, l'assistance des aéronefs de plus de 4 tonnes MTOW est obligatoire.

TARIFS DE BASE

	Par tonne et par heure
Aires de Trafic	0,30€
Aires Eloignées	0,15€
Stationnement longue durée (supérieur à 3j.) ou sous contrat	Sur devis préalable

FRANCHISES

Ces tarifs sont appliqués pour tous les aéronefs après une franchise de :

- 3 heures pour tous les aéronefs autres qu'exclusivement cargo
- 12 heures pour les aéronefs exclusivement cargo
- 3 jours pour tous aéronefs commerciaux basés

EXONERATIONS

Sont exemptés les aéronefs spécialement affectés aux déplacements des personnalités exerçant des fonctions, dont la liste est établie par décision du Ministre chargé de l'Aviation Civile.

4- REDEVANCES PASSAGERS

La redevance est due par passager au départ, pour l'usage des installations aménagées servant à l'embarquement, au débarquement et à l'accueil des passagers. Celle-ci est appliquée à tout transporteur exploitant un aéronef à des fins commerciales, ou par un aéronef de masse maximale au décollage supérieure ou égale à 4 tonnes qui n'est pas exploité à des fins commerciales.

TARIFS DE BASE

10

	Par passager au départ
Vol national	4,75€
Vol international (Zone Schengen ou hors Schengen)	5,75€

EXONERATIONS

- Les enfants de moins de deux ans
- Les passagers en transit direct
- Les membres d'équipages
- Les passagers d'un aéronef effectuant un retour forcé sur l'aérodrome
- Les passagers d'un aéronef effectuant une escale technique
- Les passagers d'un aéronef effectuant une évacuation sanitaire d'urgence.

5- REDEVANCES D'ASSISTANCE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR)

La redevance est due par passager au départ, pour l'usage des installations aménagées servant à l'embarquement, au débarquement et à l'accueil des passagers. Celle-ci est appliquée à tout passager soumis à la redevance passager.

La redevance Personnes à Mobilité Réduite (PMR), est conforme au règlement N°1107/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 05 juillet 2006 à effet au 1er juillet 2008.

11

TARIFS DE BASE

	Par passager au départ
Redevance PMR	1,00€

EXONERATIONS

- ➔ Les enfants de moins de deux ans
- ➔ Les passagers en transit direct
- ➔ Les membres d'équipages
- ➔ Les passagers d'un aéronef effectuant un retour forcé sur l'aérodrome
- ➔ Les passagers d'un aéronef effectuant une escale technique
- ➔ Les passagers d'un aéronef effectuant une évacuation sanitaire d'urgence.

6- REDEVANCES LDCS

La redevance LDCS (Local Departure Control System – Système informatique à l'enregistrement et à l'embarquement) est due, par passager nécessitant un enregistrement au sein de l'aérogare :

	Par passager au départ
Utilisation du LDCS	0,50€

12

EXONERATIONS

- Les enfants de moins de deux ans
- Les passagers en transit direct
- Les membres d'équipages
- Les passagers d'un aéronef effectuant un retour forcé sur l'aérodrome
- Les passagers d'un aéronef effectuant une escale technique
- Les passagers d'un aéronef effectuant une évacuation sanitaire d'urgence.

7- MAJORATION REDEVANCES D'OUVERTURE EXCEPTIONNELLE

Atterrissage ou de décollage hors horaires d'ouvertures du SNA, telles que publiées dans l'AIP France ou NOTAM	300€ Par mouvement
--	--------------------

8- REDEVANCES CARBURANT

Les carburants à l'usage des aéronefs, sont vendus au tarif pétrolier en cours directement par le pétrolier présent sur la plateforme.

L'aéroport ne perçoit pas de redevance carburant afin de soutenir une offre carburant très attractive.

B- MESURES INCITATIVES A LA CREATION DE LIGNES NOUVELLES ET A L'ACCROISSEMENT DE L'OFFRE SUR LES LIGNES REGULIERES EXISTANTES

14

L'aéroport Paris-Vatry souhaite mettre en place de manière durable une nouvelle politique tarifaire visant, dans les limites autorisées de gestion avisée, à diminuer les coûts imputables tant aux compagnies aériennes de passagers qu'aux passagers.

Pour renforcer le développement du trafic de l'aéroport Paris-Vatry, satisfaire les besoins croissants de mobilité aérienne de ses clients ainsi que pour conforter l'accessibilité de la région à un plus grand nombre de visiteurs français et étrangers, cette nouvelle politique inclut, entre autres, des mesures incitatives au développement.

Ces mesures incitatives sont **non-discriminatoires**, applicables à toutes les compagnies aériennes (ou organisateurs de transport) de manière **transparente** et **limitées dans le temps**.

Elles sont présentées dans un document spécifique et mises en œuvre sous 3 chapitres,

- **Chapitre 1** : Création de nouvelles lignes
- **Chapitre 2** : Accroissement de l'offre sur une ligne existante
- **Chapitre 3** : Bonus d'augmentation du volume passager au départ de l'ensemble des destinations

Cette politique de mesures incitatives généreuse est couplée avec un ensemble de mesures d'**accompagnement marketing**, détaillé dans le chapitre « Soutien marketing » de ce document.

Ce document est public et est disponible sur simple demande auprès du service développement de l'aéroport (contacts en fin de document).

C- REDEVANCES EXTRA-AERONAUTIQUES

1- REDEVANCES DOMANIALES – LONGUE DUREE

L'usage de l'espace public de l'Aéroport Paris-Vatry donne lieu au versement d'une redevance d'occupation domaniale.

15

Dans le cadre d'une occupation de longue durée, la redevance est annuelle et fonction de la surface au sol :

- dans le bâtiment administratif : 120 € / m² / an
- dans l'aérogare de fret 1 : 120 € / m² / an
- dans l'aérogare de fret 2 : 120 € / m² / an
- dans l'aérogare passager : 120 € / m² / an

Ces tarifs sont donnés hors charges locatives.

Le détail des offres de locaux et leurs surfaces sont disponibles sur simple demande.

2- MESURES INCITATIVES A L'IMPLANTATION

Dans le cadre de l'implantation d'une nouvelle activité économique sur l'aéroport, l'Aéroport Paris-Vatry propose minoration pendant 3 ans des redevances domaniales de longue durée.

	1 ^{er} année	2eme année	3eme année
Aérogare passager	50%	25%	10%
Aérogare de fret 1	60%	30%	15%
Aérogare de fret 2	40%	20%	0%

La date retenue du début des mesures incitatives est la signature de l'autorisation d'occupation temporaire.

En cas de rendu des locaux du fait de l'occupant, celui-ci devra rembourser la quote-part des mesures incitatives dont il a pu bénéficier sur l'année en cours.

Ces mesures ne concernent que les bureaux déjà aménagés.

Ces mesures ne concernant pas les charges locatives individuelles et collectives.

Le service développement de l'aéroport fournit les contacts des organismes en charge de l'information et des modalités d'obtention.

3- REDEVANCES DOMANIALES – COURTE DUREE

Dans le cadre d'une occupation de courte durée, la redevance est calculée à la journée ou à la demi-journée.

Prestation/Localisation	Détail de la prestation	Prix HT
Salle de réunion dans l'aérogare Passagers (170 m ²) Climatisé	1 journée	380 € (+ 80 € charges)
	½ journée	240 € (+ 60 € charges)
Salle de réunion 3 ^{ème} étage bâtiment administratif (55 m ²) Climatisé	1 journée	190 € (+ 40 € charges)
	½ journée	120 € (+ 30 € charges)
Salle de réunion 1 ^{er} étage bâtiment administratif (130 m ²) Avec terrasse	1 journée	240 € (+ 60 € charges)
	½ journée	150 € (+ 40 € charges)
Equipements	Vidéo projecteur et écran + SONO + WIFI	80€
<p>Les charges comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le chauffage - La climatisation - L'énergie (eau – Electricité) - Le ménage 		

4- REDEVANCES POUR FILMS ET PRISES DE VUE

Ces redevances sont valides pour les prestations réalisées entre 06h00loc à 21h00loc, hors dimanche, jour férié et nuit.

Majoration de 100 % pour toutes prestations réalisées un dimanche, un jour férié ou entre 21h00loc et 08h00loc.

Désignation	Localisation	Durée	Prix HT
Accueil d'un tournage de films longs métrages, téléfilms, films publicitaires	En coté ville	½ journée	1000€
		1 journée	1800€
	En côté piste (sous réserve d'acceptation des autorités)	½ journée	1400€
		1 journée	2500€
Accueil d'un tournage de films courts métrages, films d'entreprise	En coté ville	½ journée	500€
		1 journée	900€
	En côté piste (sous réserve d'acceptation des autorités)	½ journée	700€
		1 journée	1300€
Accueil d'un reportage photographique	En coté ville	½ journée	300€
		1 journée	500€
	En côté piste (sous réserve d'acceptation des autorités)	½ journée	450€
		1 journée	650€
Fourniture d'un reportage photographique La remise des images et la cession des droits (mentions crédits) sont inclus. Droits exclusifs de reproduction et de représentation cédés pour toutes destinations et tous supports	En coté ville	4 heures	655€
		8 heures	1180€
		Heure supplémentaire	135€
	En côté piste (sous réserve d'acceptation des autorités)	4 heures	835€
		8 heures	1540€
		Heure supplémentaire	180€
	Supplément montage vidéo - Création support vidéo animé d'1 à 2 mn - Création visuel d'intro after effect (nature et date de l'opération) - Animation chronologique des prises de vue - Intégration habillage sonore		

Ces redevances comprennent :

- Les places de stationnement du matériel technique
- La privatisation d'espaces
- La mise à disposition d'un accompagnant à temps plein pour le suivi du tournage ou du reportage (1 accompagnant pour 10 personnes)
- La mise à disposition de l'énergie dans les bâtiments

Ces redevances ne comprennent pas :

- L'accompagnement supplémentaire des équipes en coté Ville (1 accompagnant pour 10 personnes)
- L'accompagnement supplémentaire des équipes en coté Piste (1 accompagnant pour 5 personnes)
- L'accompagnement en véhicules des équipes en coté Piste
- La location de salles ou d'espaces

5- REDEVANCES AFFICHAGE PUBLICITAIRE

L'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry (EPGAV) met à disposition, dans l'enceinte de l'aérogare passagers, des emplacements aux fins d'affichage publicitaire sous forme de bâches.

- 5 espaces dans le Hall Public, format d'1 emplacement : 2.5 x 2 m
- 4 espaces publicitaires en salle d'embarquement, format d'1 emplacement : 2.5 x 5 m
- 3 espaces publicitaires en salle d'arrivée, format d'1 emplacement : 2.5 x 2 m

Chaque emplacement est soumis à :

- Une redevance de premier établissement (frais techniques et pose)
- Une redevance d'occupation mensuelle

L'attribution d'un espace est soumise au respect du règlement d'affichage (disponible sur demande) et à la condition d'espaces libres/disponibles sur la période souhaitée.

Tarification :

Désignation	Localisation	Type de redevance	Prix HT
Espace publicitaire format 2,5 x 2 m	Hall Public	Premier établissement	350 €
		Occupation mensuelle	250 €
	Salle d'arrivée	Premier établissement	350 €
		Occupation mensuelle	180 €
Espace publicitaire format 2,5 x 5 m	Salle d'embarquement	Premier établissement	600 €
		Occupation mensuelle	200 €

L'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry (EPGAV) propose également, dans l'enceinte de l'aérogare passagers, des emplacements aux fins d'affichage publicitaire sur des écrans destinés à l'affichage des statuts des vols.

- 6 écrans 32 pouces dans le Hall Public, situés au-dessus des banques d'enregistrement
- 4 écrans 32 pouces en salles d'embarquement, situés au-dessus des comptoirs de vérification des cartes d'embarquement

Dans le Hall Public, l'affichage publicitaire est possible sur les écrans (32 pouces) mis en service dans le cadre de l'enregistrement des passagers et de leurs bagages (entre 2 et 6 écrans sont utilisés simultanément en fonction de la volumétrie de passagers à traiter).

Dans les salles d'embarquement, l'affichage publicitaire est possible sur 4 écrans (32 pouces), allumés 2h avant le décollage et jusqu'à l'embarquement des passagers.

L'affichage se fera de manière groupée sur l'intégralité des écrans en service ; à savoir entre 4 et 10 écrans simultanés. L'image publicitaire sera diffusée en alternance avec le statut des vols.

Chaque campagne de communication sur écran est soumise à :

- Une redevance de premier établissement (frais techniques de programmation)
- Une redevance d'occupation Hebdomadaire ou Mensuelle pour diffusion sur les écrans.

Tarification :

Désignation	Localisation	Type de redevance	Prix HT
Image (Format jpg ou gif)	Simultanée Hall Public et salles d'embarquement	Premier établissement	100 €
		Occupation Hebdomadaire	100 €
		Occupation mensuelle	350 €

L'attribution d'un espace est soumise au respect du règlement d'affichage (disponible sur demande) et à la condition d'espaces libres/disponibles sur la période souhaitée (nombre d'annonceurs limités).

Merci d'adresser vos demandes au service communication de l'aéroport, à l'adresse suivante : rmaillet@parisvatry.com

5-REDEVANCES ACCOMPAGNEMENT SUPPLEMENTAIRE

Désignation	Localisation	Durée	Prix HT
Accompagnement supplémentaire (au-delà de l'accompagnement de base : 1 pour 10 pers.)	En coté ville	Heure*	50€
	En côté piste (sous réserve d'acceptation des autorités)	Heure*	80€
Forfait accompagnement pour visite de repérage (sur RDV) ou réunion de préparation (du lundi au vendredi de 9 h à 17 H)			250 €
Gestion de projet dans le cadre de mission importante de démarches administratives menées par l'aéroport – Estimatif préalable		Heure*	100 €
Tarif d'aménagement technique dans le cadre des mises à disposition de locaux comprenant notamment la mise en place d'éléments matériels et/ou la modification des espaces		Par personne et par heure*	70 €

*majoration de 100 % pour prestations réalisées les dimanches, jours fériés et entre 21 h loc et 8 h loc.

Délai de prévence : 72h (Accompagné de CNI)

6-REDEVANCES DE STATIONNEMENT SUR PARKINGS VEHICULES

		HT	TTC
Stationnement voitures	Stationnement entre 0 et 2 heures	Gratuit	Gratuit
Parking P2, P2 et P4	Au-delà, par tranche de 24 heures indivisibles	4,16€	5€
	Forfait stationnement 6 et 7 jours	20,83€	25€
	En cas de perte du ticket	83,33€	100€
Stationnement autocars, navettes passagers et taxi Parking P1	Sur autorisation préfectorale et/ou autorisation aéroportuaire. Desserte régulière de supérieure à 100 km : règles d'accès à obtenir auprès de l'aéroport.	Gratuit	Gratuit
Stationnement voitures Parking Eloigné	Toute durée	Gratuit	Gratuit
Stationnement Motocyclette	Toute durée	Gratuit	Gratuit
Stationnement voitures Parking personnel	Toute durée Réservé dans le cadre de leurs missions : <ul style="list-style-type: none"> - au personnel de l'aéroport - aux personnels des sous-traitants de l'aéroport, - aux locataires de l'aéroport - aux personnels du SNA sur Vatry - aux services compétents de l'Etat. et des collectivités locales - Aux invités validés par l'aéroport 	Gratuit	Gratuit
Véhicules de dépannage et de secours	Uniquement dans le cadre d'une intervention	Gratuit	Gratuit

7- REDEVANCES COMMERCIALES

Aucune activité industrielle, commerciale ou artisanale ne peut être exercée à l'intérieur du périmètre de l'aérodrome sans une autorisation spéciale (autorisation d'activité) délivrée par l'Aéroport Paris-Vatry.

L'exercice de cette activité donne lieu au paiement d'une redevance commerciale, les sociétés d'assistances aéroportuaires y sont obligatoirement soumis.

La redevance commerciale normale est de 10% du chiffre d'affaires développé sur l'aérodrome. Dans le cadre du démarrage d'une activité, cette redevance peut être temporairement minorée, sous conditions de ne pas créer de concurrences déloyales entre plusieurs prestataires.

En cas d'absence de bénéfice avéré et démontré par un prestataire développant une activité industrielle, commerciale ou artisanale sur l'aéroport, l'Aéroport Paris-Vatry pourra temporairement et exceptionnellement surseoir à la perception de cette redevance. Cependant, dans le cadre de cette action, il veillera à ne pas créer de concurrences déloyales entre plusieurs prestataires.

Les modalités sont définies dans le cadre d'une convention d'occupation.

D- ASSISTANCES

Les demandes d'assistance doivent être coordonnées avec le bureau des opérations de l'aéroport (contacts en dernière page).

1- FORFAIT ASSISTANCE VOL COMMERCIAL PASSAGERS

Le forfait d'assistance pour vol commercial passagers est obligatoire pour tous vols commerciaux comportant des passagers, à l'exception des vols d'aviation d'affaire pour lesquels un forfait spécifique est décrit plus loin.

24

Ce forfait comprend les services suivants :

Pour les passagers :

- ➔ L'enregistrement des passagers et délivrance de carte d'embarquement
- ➔ La pesée des bagages
- ➔ Le débarquement et/ou l'embarquement des passagers
- ➔ Le déchargement et/ou le chargement des bagages

Pour l'aéronef et l'équipage :

- ➔ L'assistance au placement de chaque aéronef et son calage
- ➔ Le matériel de piste nécessaire au traitement des bagages
- ➔ Le GPU, pendant la durée de l'escale (maximum de 2h)
- ➔ Un escalier pendant l'embarquement et le débarquement des passagers
- ➔ Le nettoyage de base de la cabine
- ➔ L'accueil des équipages
- ➔ L'usage des installations terminales et l'accès aux salons équipage et VIP
- ➔ L'accès internet (Wifi) et télévision satellite
- ➔ Le transport des équipages, si nécessaire, de et vers l'aérogare
- ➔ La manutention des bagages des équipages
- ➔ Le devis de masse et centrage selon demande/ entente avec la compagnie
- ➔ La fourniture des données météo
- ➔ La coordination des demandes de catering, réservations d'hôtels, taxis, voitures de location
- ➔ L'envoi des messages de mouvements

TARIFS DE BASE

Par avion de :	Rotation complète	Technique
20 à 50 sièges	560,00 €	180,00 €
51 à 100 sièges	810,00 €	190,00 €
101 à 120 sièges	1 080,00 €	350,00 €
121 à 150 sièges	1 360,00 €	440,00 €
151 à 200 sièges	1 610,00 €	550,00 €
201 à 230 sièges	1 900,00 €	650,00 €
231 à 280 sièges	2 200,00 €	710,00 €
281 à 320 sièges	2 900,00 €	990,00 €
321 à 380 sièges	3 600,00 €	1 300,00 €
Plus de 380 sièges	4 100,00 €	1 600,00 €

25

L'escale technique consiste en une arrivée et un départ à vide, sans débarquement/embarquement des passagers, et/ou fuel stop.

REDUCTIONS

L'Aéroport Paris-Vatry est le seul aéroport français de Cat A proposant une solution de services d'assistance et aéroportuaires intégrée.

C'est pourquoi, des tarifs dégressifs peuvent être proposés en fonction du nombre de mouvements et du nombre de siège offerts, et sur base d'un contrat d'assistance (SGHA) conclu avec l'aéroport.

Pour la mise en place d'un tel contrat, veuillez prendre préalablement relation avec le service commercial (contacts en fin de document).

MAJORATIONS

→ Dimanche :	50%
→ Nuit (de 21h à 6h, heures locales) :	100%
→ Jours fériés :	100%
→ Annulation avec préavis inférieur à 24h :	100%
→ Annulation avec préavis compris entre 24h et 48h :	50%
→ Pénalité retard du vol supérieur à 1h :	25%
→ Pénalité retard du vol supérieur à 2h par heure de retard :	50%

Si plusieurs majorations sont applicables, seule la plus élevée sera appliquée.

2- FORFAIT ASSISTANCE AVIATION GENERALE, D’AFFAIRE ET EVACUATION SANITAIRE

26

Ce forfait d’assistance aéroportuaire est obligatoire pour tout aéronef (avion ou hélicoptère) de masse maximale au décollage supérieure ou égale à 4 tonnes MTOW effectuant l’une de ces catégories de vols.

Ce service répond aux exigences de sécurité et fera l’objet d’une facturation, qu’il ait été sollicité ou non.

Celui-ci pourra être mis en œuvre sur demande de la compagnie ou du Commandant de bord pour tout aéronef de moins de 4 tonnes MTOW, exploité dans le cadre d’activité non commerciale.

Ce forfait comprend les services suivants :

Pour les passagers :

- L’accueil des passagers
- L’usage des installations terminales et l’accès aux salons équipage et VIP
- L’accès internet (Wifi) et télévision satellite
- L’utilisation des moyens de sûreté selon les directives en vigueur
- Le transport des passagers entre l’aéronef et l’aérogare
- La manutention des bagages

Pour l’aéronef et l’équipage :

- L'assistance au placement de chaque aéronef et son calage
- L'accueil des équipages
- L'usage des installations terminales et l'accès aux salons équipage et VIP
- L'accès internet (Wifi), télévision satellite
- Le transport des équipages entre l'avion et l'aérogare
- La manutention des bagages des équipages
- La fourniture des données météo
- La coordination des demandes de catering, réservations d'hôtels, taxis, voitures de location
- L'utilisation des moyens de sûreté selon les directives en vigueur
- L'envoi de messages de mouvements

Ce forfait exclut l'assistance GPU et escabeau

TARIFS DE BASE

MTOW	Forfait
Moins de 4T	92,00€
De 4 à 6T	255,00€
De 6 à 10T	300,00€
De 10 à 25T	405,00€
Plus de 25T	700,00€

REDUCTION

Dans le cadre de vols n'ayant pas de passager au départ et à l'arrivée (ferry-ferry), une réduction de 50% sera appliquée sur le tarif de base.

MAJORATIONS

- Dimanche : 50%
- Nuit (de 21h à 6h, heures locales) : 100%
- Jours fériés : 100%
- Annulation avec préavis inférieur à 24h : 100%
- Annulation avec préavis compris entre 24h et 48h : 50%
- Pénalité retard du vol supérieur à 1h : 25%
- Pénalité retard du vol supérieur à 2h par heure de retard : 50%

Si plusieurs majorations sont applicables, seule la plus élevée sera appliquée.

3 - ASSISTANCE CARGO

L'aéroport Paris-Vatry assure aux compagnies aériennes et aux transitaires l'ensemble des services d'assistance aux aéronefs et en aérogare.

L'assistance aux aéronefs est facturée sur une base forfaitaire, en fonction de la masse de fret et/ou du type d'aéronef.

Nous assurons également les opérations effectuées dans les aérogares de fret, tels que le déchargement des camions, la sécurisation (agent habilité), le stockage, le build up, l'éclatement de palettes, la préparation de commande et le suivi documentaire et douanier associé

28

Les tarifs sont essentiellement basés un prix au kilogramme.

Le traitement et les services sont différenciés suivant la nature et les spécificités des marchandises, notamment entre le General Cargo, le périssable/pharmaceutique et le hors gabarit.

Pour les compagnies aériennes, le fret accepté est réputé RFC (Ready For Carriage). Pour les transitaires, des prestations de préparation de fret sont proposées.

Les détails et une cotation complète peuvent être obtenus sur simple demande auprès du service commercial cargo ou auprès du bureau fret. (Contacts en fin de document)

REDUCTIONS

Des tarifs dégressifs et/ou des aides au camionnage peuvent être proposés en fonction du nombre de mouvements sur base d'un contrat d'assistance (SGHA) conclut avec l'aéroport.

Pour la mise en place d'un tel contrat, veuillez prendre préalablement relation avec le service commercial cargo.

4- FORFAIT ASSISTANCE TECHNIQUE AERONEFS EN ENTRAINEMENT

Le forfait assistance technique aéronefs en entraînement est obligatoire pour les aéronefs de masse maximale au décollage supérieure ou égale à 4 tonnes MTOW effectuant des entraînements sur l'aéroport, et rentrant sur les aires de stationnement.

Ce service répond aux exigences de sécurité et fera l'objet d'une facturation qu'il soit sollicité ou non.

Ce forfait comprend :

- ➔ La redevance de stationnement pour 3h
- ➔ Un escabeau passager pendant les mouvements d'équipage
- ➔ L'assistance au placement de chaque aéronef et son calage
- ➔ L'accueil des équipages
- ➔ Le transport des équipages entre l'avion et l'aérogare
- ➔ L'utilisation des moyens de sûreté selon les directives en vigueur
- ➔ L'usage des installations terminales
- ➔ La fourniture des données météo
- ➔ L'envoi de messages de mouvements
- ➔ L'accès au salon VIP
- ➔ L'accès internet (Wifi), télévision satellite
- ➔ Coordination des demandes de catering, réservations d'hôtels, taxis, voitures de location

Ce forfait exclut l'assistance GPU.

TARIFS DE BASE

MTOW	Forfait
De 4 à 6T	150,00€
De 6 à 10T	200,00€
De 10 à 25T	250,00€
Plus de 25T	350,00€

30

MAJORATIONS

→ Dimanche :	50%
→ Nuit (de 21h à 6h, heures locales) :	100%
→ Jours fériés :	100%
→ Annulation avec préavis inférieur à 24h :	100%
→ Annulation avec préavis compris entre 24h et 48h	50%
→ Pénalité retard du vol supérieur à 1h :	25%
→ Pénalité retard du vol supérieur à 2h par heure de retard :	50%

5- AVITAILLEMENT

Les services de l'avitaillement sont disponibles tous les jours, de 08h00 à 18h00 locales. Toute demande en dehors de ces horaires devra faire l'objet d'une requête préalable avec préavis d'une heure.

Demande d'avitaillement entre 18h00-0800 locales	300€ par demande
Annulation avec préavis inférieur à 24h :	100%

6- ELEVATION DU NIVEAU SSLIA

Les niveaux SSLIA en vigueur sur l'Aéroport Paris-Vatry sont 2, 5 ou 7.

La réglementation française et les publications prévoient les conditions de mise en œuvre et les horaires pour chaque niveau. Ils sont publiés dans l'AIP France et/ou dans les NOTAM. Dans ce cas, le service est financé par la Taxe d'Aéroport, qui est directement payée par l'opérateur aérien à la DGAC.

Cependant, un opérateur aérien peut demander une élévation du niveau SSLIA afin de bénéficier d'un niveau de sécurité supérieur pour un vol. Si cette demande est réalisable, cette prestation sera facturée de la façon suivante :

Demande de niveau SSLIA supérieur au niveau requis par la réglementation	
Demande de niveau 5 ou niveau 7	1500 € par demande
Demande de niveau 9	1700€ par demande

31

7- DEGIVRAGE

MTOW	Prestations	Le litre de produit
Moins de 40T	350,00€	4,00€
De 41 à 100T	365,00€	4,00€
De 101 à 200T	380,00€	4,00€
De 201 à 300T	400,00€	4,00€
Plus de 301T	420,00€	4,00€

8- AUTRES ASSISTANCES

Relatives à l'aéronef (toute période commencée est due)

Désignation	Unité	Prix
GPU	Par demi-heure	75,00€
Airstart	Par start	275,00€

Vide toilette	Simple point	135,00€
	Multiples points	220,00€
Service eau	Simple point	150,00€
	Multiples points	220,00€
Pastillage	Forfait par aéronef	120,00€
Surveillance aéronef de nuit	Par heure (mini. 6h)	90,00€
Repoussage	MTOW < 100T	80,00€
	MTOW > 100T	120,00€
Chargeur (Marrel)	Par heure	440,00€
Escalier passagers	Par heure	50,00€
	Par jour	350,00€
Escabeau de travail	Par heure	25,00€
	Par jour	180,00€
Nacelle	Par jour	Sur devis
Tapis à bagages	Par heure	40,00€
Gonflage de roue à l'azote	Par bouteille	200,00€
	Par roue	100,00€
Chariot élévateur à fourche (3T)	Par heure	50,00€
	Par jour	300,00€
Chariot élévateur à fourche (16T)	Par opération	300,00€
Nettoyage poste de stationnement		200,00€
Balast	Par sac	20,00€
Vaisselle	Par demi-heure	25,00€
Café, glaçons, eau	Forfait	25,00€

Relatives au ménage des avions passagers

- ➔ Nettoyage de base : inclus dans le forfait assistance passagers
- ➔ Nettoyage standard : 0,85€ x sièges
- ➔ Nettoyage complet : 2,50€ x sièges

Liste des tâches de nettoyage avion passagers				
	Services	base	standard	complet
Cockpit	Vider les poubelles			X
	Essuyer les tablettes			X

	Nettoyer les sièges			X
	Nettoyer le sol et aspirer			X
Cabine	Retirer les déchets des pochettes arrière		X	X
	Remettre en place les instructions de sécurité		X	X
	Essuyer et ranger les tablettes		X	X
	Croiser les ceintures de sécurité		X	X
	Nettoyer les sièges			X
	Changer les têtes		Sur demande	X
	Essuyer les accoudoirs			X
	Retirer les écouteurs		X	X
	Nettoyer les racks de rangement des bagages			X
	Sol	Retirer les déchets sur le sol	Sur demande	X
Passer l'aspirateur		Sur demande	X	X

Liste des tâches de nettoyage avion passagers (suite)				
	Services	base	standard	complet
Galleys	Changer les sacs poubelles	x	x	x
	Essuyer le plan de travail			x
	Essuyer les tablettes rétractables			x
	Essuyer les éviers et robinets			x
	Essuyer les miroirs			x
	Essuyer l'extérieur des fours			x
	Balayer le sol en dessous et derrière les chariots			x
	Rincer la machine à café			x
WC	Essuyer les miroirs		x	x
	Nettoyer la cuvette	Sur demande	x	x
	Laver le sol		x	x
	Essuyer les lavabos et surfaces		x	x
	Changer les sacs poubelles	x	x	x
Autres	Ouvrir les obturateurs de hublots			x
	Remplir les consommables avec les produits fournis par la compagnie aérienne			Sur demande

Relatives au personnel de l'aéroport / Accompagnement

- ➔ Minimum de perception : 1 unité
- ➔ Majoration de 100% entre 21h00 et 06h00 si demande spécifique du client

Désignation	Unité	Euros HT
Main d'œuvre agent	heure	55,00 €
Hôtesse d'accueil	heure	55,00 €
Véhicule pour accompagnement coté piste	heure	40,00

4 INFORMATIONS & CONDITIONS GÉNÉRALES

Dispositions générales

Sur tout aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique, les services rendus aux usagers et au public donnent lieu à une rémunération, sous la forme de redevances perçues au profit de l'opérateur qui fournit le service. 35

Sur la base d'un programme communiqué par l'opérateur, l'Aéroport Paris-Vatry pourra pratiquer les remises tarifaires en fonction du volume d'activité ou pour le démarrage de nouvelles liaisons régulières ou charters.

Ces Conditions Générales prévalent sur tout autre document émanant de l'utilisateur. La commande de prestation ou service ainsi que la seule utilisation ou occupation des installations, emplacements, locaux etc. sont reconnues comme valant acceptation expresse, complète et sans réserve des présentes Conditions Générales.

Référence au IATA SGHA (2018) « AHM 810 Main Agreement »

Sauf autres accords, les Conditions Générales de l'Aéroport Paris-Vatry sont soumises à la version 2018 du Standard Ground Handling Agreement (SGHA) "AHM 810 Main Agreement" établi par l'International Aviation Transport Association (IATA) et tel que publié dans le Airport Handling Manual.

Dispositions applicables en matière de prestations aéronautiques

Flotte du bénéficiaire

Il appartient au bénéficiaire d'informer l'Aéroport Paris-Vatry de toute modification apportée à sa flotte pour les aéronefs utilisant ou susceptibles d'utiliser l'Aéroport Paris-Vatry : achats, ventes, locations, leasings, modifications des caractéristiques des aéronefs, ...etc. Le bénéficiaire pourra se prévaloir la régularisation sur les factures déjà émises. Les modifications ne seront effectives qu'à compter de la date de réception par l'aéroport de la notification des modifications ou du certificat de navigabilité.

36

Déclaration d'exonération de T.V.A.

Tous les tarifs sont présentés hors T.V.A.

La T.V.A. est facturée au taux normal en vigueur (20,0 % au 1er janvier 2014).

Le régime d'application de la T.V.A. sur les prestations aéroportuaires et prestations d'assistance, a été défini par la loi des finances du 31 décembre 1995 qui est résumée ci-dessous :

Exploitant d'aéronef	
Compagnies aériennes Françaises de transport agréées (*) réalisant moins de 80% de leur trafic en international	Assujetties
Compagnies aériennes Françaises de transport agréées (*) réalisant 80% ou plus de leur trafic en international	Exonérées
Compagnies aériennes étrangères de transport agréées et aéronefs d'états étrangers utilisés dans le cadre de missions déclarées	Exonérées
Aviation privée, d'affaire et sociétés de travail aérien	Assujetties
Aéronefs militaires Français et étrangers, aéronefs d'états, Français et étrangers	Assujetties

(*) Entreprises définies dans les articles L.6412-1 et -2 du Code des transports.

Les conditions d'exonérations seront appliquées en fonction de l'instruction du Code Général des Impôts en vigueur à la date d'application des tarifs (4° II de l'article 262) comme suit :

« Les compagnies françaises mentionnées à l'annexe A et l'ensemble des compagnies étrangères, à l'exception de celles mentionnées à l'annexe B de l'instruction, ne sont plus tenues de délivrer une attestation. Seules les compagnies françaises non mentionnées à l'annexe A et les compagnies étrangères mentionnées à l'annexe B, et souhaitant bénéficier de cette exonération s'engage à fournir à l'Aéroport Paris Vatry une attestation valable pour l'année en cours. »

37

Ce document certifie que les services à destination ou en provenance de l'étranger ou des DOM TOM, à l'exclusion de la France Métropolitaine, représentent au moins 80% des services exploités par le bénéficiaire (article 262 du Code Général des Impôts). Le bénéficiaire s'engage à faire parvenir à l'Aéroport Paris-Vatry cette attestation pour le 20 janvier de chaque année au plus tard pour une application au 1^{er} janvier.

En l'absence de cette attestation, l'Aéroport Paris-Vatry émettra les factures du bénéficiaire avec le taux de T.V.A. en vigueur. Dans ce cas, le bénéficiaire ne pourra se prévaloir de régularisation sur les factures déjà émises. Les modifications ne seront effectives qu'à compter de la date de réception de l'attestation.

Pour les appareils ou vols effectués pour le compte d'une autre compagnie, l'application de la T.V.A. est fonction du régime auquel est soumise la compagnie qui est facturée pour les prestations aéroportuaires.

Facturation, débours, modes et délais de règlement

Facturation

Les redevances aéronautiques sont payables au comptant, avant tout décollage, sur facture pro-forma.

En cas de non-paiement au comptant par le bénéficiaire dont l'aéronef utilise l'aéroport pendant les heures d'ouverture du Bureau des Opérations, la facture sera adressée au bénéficiaire, majorée d'une somme forfaitaire de frais de facturation de 10% ; cette somme forfaitaire ne dispensant pas des frais éventuels de relance et de contentieux prévus ci-dessous.

Les redevances extra aéronautiques sont payables sur facture émise par l'aéroport.

Frais de débours

Pour toutes dépenses faites au nom et pour le compte du client auprès d'un prestataire, fournisseur tiers de l'Aéroport Paris-Vatry, chaque montant de cette commande fera l'objet d'une augmentation de 10 % sur facture de frais de débours.

Un montant minimum des frais de débours facturés sera de 40 € (catering, hôtels, taxis).

Modes de règlement

Le bénéficiaire pourra acquitter ses factures :

- en espèces si le montant est inférieur 300 Euros
- par chèque bancaire libellé au nom de l'Agent Comptable
- par carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Master Card, American Express)
- par virement bancaire

BIC : **TRPUFRP1**

IBAN : **FR76 1007 1510 0000 0020 0338 562**

sur le compte de :

AEROPORT DE VATRY ETS PUBLIC DE GESTION TRESOR PUBLIC 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
10071	51000	00002003385	62

IMPORTANT

Merci d'indiquer les références portées sur la facture (N° client / N° Titre / N° Facture)

Note : Les frais bancaires relatifs aux règlements opérés par l'intermédiaire d'établissements bancaires sont à la charge du client, qui devra stipuler sur son ordre : « frais à la charge de l'émetteur ».

Délais de règlement

Les factures doivent être payées à leur date d'échéance, soit 30 jours à réception de la facture.

Réclamations, recouvrement

40

Les réclamations ne sont pas suspensives de paiement.

Elles doivent être transmises avant l'exigibilité de la facture à l'adresse ci-dessous :

Etablissement Public de gestion de l'Aéroport de Vatry

CS 90006

51555 Châlons-en-Champagne Cedex

France

En cas de retard dans les règlements, l'Etablissement Public de gestion de l'Aéroport de Vatry :

- Se réserve le droit d'exiger le règlement immédiat de l'ensemble des prestations facturées ;
- Peut appliquer aux sommes échues des intérêts de retard à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal ;
- Une somme forfaitaire pour recouvrement de 10% pourra être appliquée ;
- Peut appeler sur simple mise en demeure les garanties constituées et les cautions fournies.

Garanties, caution

Tout usager est tenu de fournir des garanties financières suffisantes en fonction du trafic prévisionnel estimé, du montant et de la durée du contrat d'assistance en escale ou de la convention d'occupation.

Ainsi, toute compagnie régulière desservant l'aéroport de Paris-Vatry est soumise au dépôt d'une caution équivalente à un mois de redevances aéronautiques et de coûts d'assistances estimés.

Pour les activités saisonnières ou charter, un montant équivalent à 50% du coût aéroportuaire devra être réglé préalablement du vol. Le reliquat sera facturé à l'issue de chaque vol.

Contentieux

41

Au choix de l'Aéroport Paris-Vatry, la procédure de contentieux peut revêtir les modalités suivantes :

- Mise en œuvre de la procédure prévue par le Code des transports

« Article L. 6123-2. Après mise en demeure infructueuse du redevable de régulariser sa situation, la saisie conservatoire d'un aéronef exploité par le redevable ou lui appartenant peut être requise auprès du juge du lieu d'exécution de la mesure par les autorités et dans les situations suivantes :

- Le ministre chargé des transports, (...)
- L'exploitant d'aérodrome, en cas de non-paiement ou de paiement insuffisant des redevances aéroportuaires ;
- L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires, (...)

L'ordonnance du juge de l'exécution est transmise aux autorités responsables de la circulation aérienne de l'aérodrome aux fins d'immobilisation de l'aéronef. L'ordonnance est notifiée au redevable et au propriétaire de l'aéronef lorsque le redevable est l'exploitant.

Les frais entraînés par la saisie conservatoire sont à la charge du redevable.

Le paiement des sommes dues entraîne la mainlevée de la saisie conservatoire.»

- Procédure de droit commun.

Toute question relative aux Conditions Générales ainsi qu'aux prestations régies par ces Conditions Générales sera soumise à la loi Française, à l'exclusion de tout autre droit. Seule la version Française des présentes Conditions Générales fait foi en cas de litige.

Toute contestation survenant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes Conditions Générales et/ou des prestations qu'elles régissent sera de la seule compétence des tribunaux de Châlons-en-Champagne.

F - CONTACTS

A qui vous adresser ?

42

Service	Téléphone	E-mail
Escale / Opérations	+33 3 2664 8230	ops@parisvatry.com
Bureau fret	+33 3 2664 8225	handling@parisvatry.com
Facturation	+33 3 2664 8282	compta@parisvatry.com
Responsable Communication	+33 3 2664 8208	rmaillet@parisvatry.com
Directeur des Operations	+33 3 2664 8213	dkem@parisvatry.com
Responsable commercial Cargo	+33 3 2664 8261	ymaugran@parisvatry.com
Directeur commercial	+33 3 2664 8235	apuerta@parisvatry.com
Directeur Général	+33 3 2664 8257	cparois@parisvatry.com

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **9**

Ayant reçu mandat : **1**

Absents : **3**

Excusés : **3**

DELIBERATION n° CA21-12-145

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 9 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 9 Décembre à 10 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 8 Octobre 2021, s'est réuni à l'Aéroport de Paris-Vatry :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN
M. Charles DE COURSON
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Jean-Pierre FORTUNE
M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
M. Vincent VERSTRAETE
M. Jacques JESSON
M. Julien VALENTIN

Ayant reçu mandat :

Mme Frédérique SCHULTHESS pour M. Julien VALENTIN

Excusés :

M. Thibaut DUCHENE
Mme Catherine VAUTRIN
M. Philippe PICHERY

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Christophe PAROIS

Excusés :

M. Christian AUBERTIN
Mme Julie REMY

Assistent également à la réunion :

M. Guy CARRIEU
M. Damien ROMONT
M. Bruno ROUSSELET
Mme Sabine GALICHET
M. Charles GERMAIN
M. Philippe SALMON
M. Pierre POUPART

Mme Alice DIERS
Mme Muriel DURIEUX
M. Daniel FRIZOT
M. Jean-Yves JOUANNIN
M. Sylvain PETIT
Mme Isabelle GRZESKOWIAK

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Neuf membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Autorisation à souscrire et à utiliser une ligne de trésorerie.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant qu'une ligne de trésorerie de 500 K€ arrive à échéance au 24/01/2022 ;
- Considérant qu'il est nécessaire de reconduire le principe d'utilisation de lignes de trésorerie pour le bon fonctionnement des activités dans un contexte de forte croissance.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **AUTORISE** le principe de renouvellement de la ligne de trésorerie de 500 K€ qui arrive à échéance au 24/01/2022 ;
- **DECIDE** de passer le montant de cette ligne de trésorerie de 500 K€ à 1 M€ ;
- **AUTORISE** le Directeur à choisir à l'issue de la consultation la meilleure offre répondant au besoin, et à souscrire auprès de l'organisme financier retenu la ligne de trésorerie correspondante au bénéfice de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry suivant les conditions de l'offre retenue, et à signer toute pièce relative à ce dossier ;
- **AUTORISE** le Directeur à mobiliser et à rembourser la trésorerie selon les besoins de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry.

VOTES

Pour : **9**
Contre : **0**
Abstention : **0**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Président,



Christian BRUYEN

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **9**

Ayant reçu mandat : **1**

Absents : **3**

Excusés : **3**

DELIBERATION n° CA21-12-146

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 9 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 9 Décembre à 10 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 8 Octobre 2021, s'est réuni à l'Aéroport de Paris-Vatry :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN
M. Charles DE COURSON
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Jean-Pierre FORTUNE
M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
M. Vincent VERSTRAETE
M. Jacques JESSON
M. Julien VALENTIN

Ayant reçu mandat :

Mme Frédérique SCHULTHESS pour M. Julien VALENTIN

Excusés :

M. Thibaut DUCHENE
Mme Catherine VAUTRIN
M. Philippe PICHERY

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Christophe PAROIS

Excusés :

M. Christian AUBERTIN
Mme Julie REMY

Assistent également à la réunion :

M. Guy CARRIEU
M. Damien ROMONT
M. Bruno ROUSSELET
Mme Sabine GALICHET
M. Charles GERMAIN
M. Philippe SALMON
M. Pierre POUPART

Mme Alice DIERS
Mme Muriel DURIEUX
M. Daniel FRIZOT
M. Jean-Yves JOUANNIN
M. Sylvain PETIT
Mme Isabelle GRZESKOWIAK

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Neuf membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Adoption de la Décision Modificative n° 2 du Budget Primitif 2021.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Établissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Établissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu la délibération n° CA21-09-138 relative à l'adoption du Budget Primitif 2021 incluant les reports 2020 et la Décision Modificative n° 1 ;
- Considérant la nécessité de modifier le Budget Primitif 2021 aux conditions suivantes :

	Budget 2021	DM2	Budget 2021 avec reports et DM2
<u>Fonctionnement</u>			
<i>Dépenses</i>			
011	Charges à caractère général	4 397 669	4 615 669
012	Charges personnel	5 625 338	6 382 838
65	Autres charges	1 500	3 500
66	Charges fin	500	500
67	Charges exceptionnelles	10 500	200 500
023	Virement	1 125.26	955.26
040	Dotations amortissement et provisions	105 062	70 062
002	Déficit reportable	248 122.74	248 122.74
	Total Dépenses	10 389 817.00	11 522 147.00
<i>Recettes</i>			
013	Atténuation charges	0	0
70	Recettes activité	6 813 817	7 857 624
74	Subventions	3 500 000	3 663 523
77	Produits exceptionnels	76 000	1 000
	Total Recettes	10 389 817.00	11 522 147.00

	Budget 2021	DM2	Budget 2021 avec reports et DM2
<u>Investissements</u>			
<i>Dépenses</i>			
10	Dotations	808 886.51	1 523 716.51
16	Emprunts	1 000.00	1 000.00
20	Immob. Incorp	173 696.22	173 696.22
21	Immob. Corp	1 070 388.18	1 070 388.18
	Total Dépenses	2 053 970.91	2 768 800.91
<i>Recettes</i>			
021	Virement	1 125.26	955.26
040	Op d'ordre	105 062.00	70 062.00
13	Subvention	170 000.00	170 000.00
16	Emprunts	1 000.00	751 000.00
001	Report	1 776 783.65	1 776 783.65
	Total Recettes	2 053 970.91	2 768 800.91

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **ADOpte** la Décision Modificative n° 2 du Budget Primitif 2021 dans les conditions suivantes :

Section	Type	BP 2020	BP 2021 après DM2
Fonctionnement	Dépenses	10 740 900	11 522 147
	Recettes	10 740 900	11 522 147
Investissement	Dépenses	2 879 500	2 768 801
	Recettes	2 879 500	2 768 801

VOTES

Pour : **9**
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Président,



Christian BRUYEN

REPUBLIQUE FRANCAISE

_ _ _ _ _ _ _ _ _	COLLECTIVITE ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION DE L'AEROPORT DE VATRY
-------------------	---

POSTE COMPTABLE DE : AC de l'Aéroport de Vatry

EPIC DE VATRY

M4 (1)

Budget Primitif avec reports et DM2	(2)
--	------------

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.
(2) Préciser s'il s'agit du budget primitif ou du budget supplémentaire ou d'une décision modificative

SOMMAIRE

pages			
	I Informations générales		
	Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget		
	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget		
	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles		
	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur		X
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
	A1.3 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		X
	A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
	A3.2 - Etalement des provisions		X
	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)		X
	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)		X
	A6 - Etat des charges transférées		X
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2)		X
	B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B1.3 - Etat des contrats crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N		X
	C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N		X
	C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)		X
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		X

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L.2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (2)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- ~~- budgétaires (délibération n° du).~~

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ~~ou cumulé~~ - de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (2) :

- ~~- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;~~
- ~~- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;~~
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Rayer la mention inutile.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	11 274 024,26	11 522 147,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	248 122,74	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		11 522 147,00	11 522 147,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 459 149,51	277 187,26
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	309 651,40	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		2 491 613,65
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 768 800,91	2 768 800,91

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	14 290 947,91	14 290 947,91
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, ils'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Prop. nouvelles)
011	Charges à caractère général	4 397 669,00		4 615 669,00	4 615 669,00	4 615 669,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 625 338,00		6 382 838,00	6 382 838,00	6 382 838,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00		3 500,00	3 500,00	3 500,00
Total des dépenses de gestion courante		10 024 507,00		11 002 007,00	11 002 007,00	11 002 007,00
66	Charges financières	500,00		500,00	500,00	500,00
67	Charges exceptionnelles	10 500,00		200 500,00	200 500,00	200 500,00
68	Dotations aux provisions (4)					
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		10 035 507,00		11 203 007,00	11 203 007,00	11 203 007,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 125,26		955,26	955,26	955,26
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	105 062,00		70 062,00	70 062,00	70 062,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(6)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		106 187,26		71 017,26	71 017,26	71 017,26
TOTAL		10 141 694,26		11 274 024,26	11 274 024,26	11 274 024,26

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	248 122,74
=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 522 147,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Prop. nouvelles)
013	Atténuation de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	6 813 817,00		7 857 624,00	7 857 624,00	7 857 624,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation	3 500 000,00		3 663 523,00	3 663 523,00	3 663 523,00
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		10 313 817,00		11 521 147,00	11 521 147,00	11 521 147,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	76 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		10 389 817,00		11 522 147,00	11 522 147,00	11 522 147,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		10 389 817,00		11 522 147,00	11 522 147,00	11 522 147,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 522 147,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	71 017,26
--	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée edt, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Prop. nouvelles)
20	Immobilisations incorporelles	173 696,22	6 396,22	167 300,00	173 696,22	173 696,22
21	Immobilisations corporelles	1 070 388,18	303 255,18	767 133,00	1 070 388,18	1 070 388,18
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		1 244 084,40	309 651,40	934 433,00	1 244 084,40	1 244 084,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	808 886,51		1 523 716,51	1 523 716,51	1 523 716,51
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectation ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		809 886,51		1 524 716,51	1 524 716,51	1 524 716,51
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)					
Total des dépenses réelles d'investissement		2 053 970,91	309 651,40	2 459 149,51	2 768 800,91	2 768 800,91
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
041	Opérations patrimoniales (6)	50 000,00				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		50 000,00				
TOTAL		2 103 970,91	309 651,40	2 459 149,51	2 768 800,91	2 768 800,91

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0
--	---

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 768 800,91
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Prop. nouvelles)
13	Subventions d'investissement	170 000,00		170 000,00		170 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00		751 000,00		751 000,00
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
Total des recettes d'équipement		171 000,00		921 000,00		921 000,00
10	Dot., fonds divers et réserves					
106	Réserves (10)					
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
Total des recettes financières						
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
Total des recettes réelles d'investissement		171 000,00		921 000,00		921 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (6)	1 125,26		955,26		955,26
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	105 062,00		70 062,00		70 062,00
041	Opérations patrimoniales (6)					
Total des recettes d'ordre d'investissement		106 187,26		71 017,26		71 017,26
TOTAL		277 187,26		992 017,26		992 017,26

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 776 783,65
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 768 800,91
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	71 017,26
--	------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 615 669,00		4 615 669,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 382 838,00		6 382 838,00
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	3 500,00		3 500,00
66	Charges financières	500,00		500,00
67	Charges exceptionnelles	200 500,00		200 500,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		70 062,00	70 062,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		955,26	955,26
Dépenses d'exploitation - Total		11 203 007,00	71 017,26	11 274 024,26

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	248 122,74
---	-------------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 522 147,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 523 716,51		1 523 716,51
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)	1 000,00		1 000,00
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	173 696,22		173 696,22
21	Immobilisations corporelles (6)	1 070 388,18		1 070 388,18
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		2 768 800,91		2 768 800,91

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 768 800,91
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	7 857 624,00		7 857 624,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
72	<i>Production immobilisée</i>			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation	3 663 523,00		3 663 523,00
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	1 000,00		1 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	Recettes d'exploitation - Total	11 522 147,00		11 522 147,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 522 147,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	170 000,00		170 000,00
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	751 000,00		751 000,00
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		70 062,00	70 062,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (5)</i>			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		955,26	955,26
	Recettes d'investissement - Total	921 000,00	71 017,26	992 017,26

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 776 783,65
--	---------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	
----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 768 800,91
---	---------------------

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	4 397 669,00	4 615 669,00	4 615 669,00
601	Achats stockés - Matières premières (et fournitures)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6021	Matières consommables			
60221	Combustibles et carburants	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6026	Emballages		20 000,00	20 000,00
6061	Fournitures non stockables	400 000,00	550 000,00	550 000,00
604	Achat d'études et prestations de service	120 000,00	40 000,00	40 000,00
6063	Fournitures d'entretien & petit équip.	150 000,00	150 000,00	150 000,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00		
6066	Carburants	10 000,00	30 000,00	30 000,00
6068	Autres matières et fournitures non stockées	30 000,00	30 000,00	30 000,00
611	Sous-traitance générale	850 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	125 000,00		
6135	Locations mobilières	343 303,00	293 303,00	293 303,00
6132	Locations immatérielles		45 000,00	45 000,00
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Bâtiments publics	100 000,00	100 000,00	100 000,00
61523	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Réseaux	100 000,00	50 000,00	50 000,00
61528	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Autres	50 000,00	10 000,00	10 000,00
61551	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Matériel roulant	100 000,00	100 000,00	100 000,00
61558	Entretien et réparation autres bien mob.	45 000,00	20 000,00	20 000,00
6156	Entretien et réparations - Maintenance	175 000,00	150 000,00	150 000,00
6161	Primes d'assurances - Multirisques	20 000,00	25 000,00	25 000,00
6168	Autres primes d'assurances	80 000,00	40 000,00	40 000,00
617	Etudes et recherches	60 000,00	10 000,00	10 000,00
618	Services extérieurs divers	180 000,00	200 000,00	200 000,00
6225	Indemnités au comptable & aux régisseurs			
6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires	150 000,00	115 000,00	115 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux			
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	45 000,00		
6231	Annonces et insertions	64 650,00	4 650,00	4 650,00
6233	Foires et expositions	22 000,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés			
6237	Publications	706 216,00	1 056 216,00	1 056 216,00
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers			
6241	Transport / Achats	5 000,00	140 000,00	140 000,00
6242	Transport / Ventes	40 000,00	15 000,00	15 000,00
6247	Transport appro. Kérosène	20 000,00		
6248	Transports de biens et transports collectifs du personnel - Divers			
6251	Déplacements, missions et réceptions - Voyages et déplacements	82 000,00	27 000,00	27 000,00
6256	Déplacements, missions et réceptions - Missions			
6257	Déplacements, missions et réceptions - Réceptions	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6261	Frais postaux et de télécommunications - Frais d'affranchissement	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6262	Frais postaux et de télécommunications - Frais de télécommunications	35 000,00	35 000,00	35 000,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6281	Concours divers (cotisations ...)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6288	Autres	25 000,00	45 000,00	45 000,00
635111	Contrib. économique territoriale - Cotisation foncière des entreprises	105 000,00	105 000,00	105 000,00
635112	Contribution économique territoriale - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	12 500,00	12 500,00	12 500,00
63514	Taxe sur les véhicules de société		5 000,00	5 000,00
6354	Droits d'enregistrement, timbre	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6358	Autres droits	20 000,00	20 000,00	20 000,00

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 625 338,00	6 382 838,00	6 382 838,00
6211	Personnel intérimaire	786 359,00	986 360,00	986 360,00
6218	Autre personnel extérieur			
6311	Taxe sur les salaires	76 190,00	76 190,00	76 190,00
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	66 392,00	66 392,00	66 392,00
6333	Participation des employeurs à l'effort de construction	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6335	Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage			
6336	Cotisations cnfpt	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6411	Salaires appointements & commissions	3 288 546,00	3 675 546,00	3 675 546,00
6412	Congés payés	10 000,00	10 000,00	10 000,00
64121	CET acquis restant	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6451	Cotisations a l'urssaf	765 473,00	855 473,00	855 473,00
6452	Cotisations aux mutuelles	129 316,00	142 316,00	142 316,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	227 090,00	254 090,00	254 090,00
6454	Cotisations aux assedic	124 972,00	137 971,00	137 971,00
6472	Versement aux comités d'entreprise	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6475	Medecine du travail pharmacie	12 500,00	12 500,00	12 500,00
648	Autres charges du personnel	82 500,00	110 000,00	110 000,00
014 (7)	Atténuation de produits			
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	3 500,00	3 500,00
651	Redevances pour concessions	1 500,00	3 500,00	3 500,00
654	Autres charges de gestion courante			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		10 024 507,00	11 002 007,00	11 002 007,00
66	Charges financières (b)	500,00	500,00	500,00
6611	Interets des emprunts et dettes			
6615	Intérêts de comptes courants	500,00	500,00	500,00
6668	Autres charges financières			
67	Charges exceptionnelles (c)	10 500,00	200 500,00	200 500,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	10 000,00	160 000,00	160 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestions			
6712	Pénalités, amendes fiscales	500,00	500,00	500,00
678	Autres charges exceptionnelles		40 000,00	40 000,00
68	Dotations aux provisions (d) (9)			
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)			
022	Dépenses imprévues (f)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		10 035 507,00	11 203 007,00	11 203 007,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises,

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
------------------	-------------	--	-------------------------------	----------

des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement	1 125,26	955,26	955,26
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	105 062,00	70 062,00	70 062,00
6811	Dotations aux amortissements	105 062,00	70 062,00	70 062,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		106 187,26	71 017,26	71 017,26
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		106 187,26	71 017,26	71 017,26
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		10 141 694,26	11 274 024,26	11 274 024,26

+	RESTES A REALISER N-1 (7)	
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	248 122,74
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 522 147,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(6) Compte 6815 : si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuation des charges (5)			
64198	Remboursement sur rémunérations du personnel - Autres			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	6 813 817,00	7 857 624,00	7 857 624,00
706	Prestations de service	6 203 817,00	7 081 624,00	7 081 624,00
708	Location, mise à disposition personnel	610 000,00	776 000,00	776 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation	3 500 000,00	3 663 523,00	3 663 523,00
74	Subventions d'exploitation	3 500 000,00	3 663 523,00	3 663 523,00
75	Autres produits de gestion courante			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = 013+70+73+74+75		10 313 817,00	11 521 147,00	11 521 147,00
76	Produits financiers (b)			
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE			
	Calcul du 7622			
	Montant des ICNE de l'exercice=			
	Montant de l'exercice N-1=			
77	Produits exceptionnels (c)	76 000,00	1 000,00	1 000,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7711	Dédits & pénalités reçues	75 000,00		
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		10 389 817,00	11 522 147,00	11 522 147,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)</i>			
777	<i>Quote part des subventions d'inv transf au cpte résultat</i>			
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	10 389 817,00	11 522 147,00	11 522 147,00
---	---------------	---------------	---------------

+	RESTES A REALISER N-1 (7)	
+	R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 522 147,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Compte 7815 : si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) C	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)			
2031	Frais d'études			
2051	Concession et droits			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	934 433,00	934 433,00	934 433,00
2051	Concessions et droits	167 300,00	167 300,00	167 300,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions			
2154	Matériel industriel	713 000,00	713 000,00	713 000,00
2182	matériel de transport			
2183	Matériel de bureau et informatique	37 000,00	37 000,00	37 000,00
2184	Mobilier			
2188	Matériels divers	17 133,00	17 133,00	17 133,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)			
238	Avances et acomptes			
	Total des opérations (5)			
	Total des dépenses d'équipement	934 433,00	934 433,00	934 433,00

10	Dotations, fonds divers et réserves	808 886,51	1 523 716,51	1 523 716,51
1021	Dotation	808 886,51	1 523 716,51	1 523 716,51
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	1 000,00	1 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	809 886,51	1 524 716,51	1 524 716,51

45...1...	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			

TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 744 319,51	2 459 149,51	2 459 149,51
-----------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie.
(2) cf I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif précédent	Propositions (3) nouvelles	Voté (4)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)			
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)			
	Charges transférées			
041	Opérations patrimoniales (7)			
2135	Avances et acomptes			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	1 744 319,51	2 459 149,51	2 459 149,51
---	--------------	--------------	--------------

+	RESTES A REALISER N-1 (8)	309 651,40
+	D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 768 800,91

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote(4)
13	Subventions d'investissement	170 000,00	170 000,00	170 000,00
1313	Départements	170 000,00	170 000,00	170 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	751 000,00	751 000,00
164	Emprunts auprès des établissements de crédit		750 000,00	750 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours		1 000,00	1 000,00
			1 000,00	1 000,00
Total des recettes d'équipement		171 000,00	922 000,00	922 000,00

10	Dotations, fonds divers et réserves			
1021	Dotation			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisation			
Total des recettes financières				

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES	171 000,00	922 000,00	922 000,00
-----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. I - Modalités de vote
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section d'exploitation	1 125,26	955,26	955,26
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6)	105 062,00	70 062,00	70 062,00
2805	Amortissement concession, droit, brevet	33 403,00	22 403,00	22 403,00
28135	Amortissements instal agencement, aménagement des constructions	10 000,00	7 000,00	7 000,00
28153	Amortissement installations à caractère spécifique	2 000,00	1 000,00	1 000,00
28154	Amortissement Matériel de bureau et informatique	27 659,00	18 659,00	18 659,00
28182	Amortissement matériel de transport	6 000,00	4 000,00	4 000,00
28183	Amortissement Matériel de bureau et informatique	10 000,00	7 000,00	7 000,00
28184	Amortissement Mobilier	1 000,00	500,00	500,00
28188	Amortissement autres	15 000,00	9 500,00	9 500,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		106 187,26	71 017,26	71 017,26
041	Opérations patrimoniales (7)			
238	Avances et acomptes			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		106 187,26	71 017,26	71 017,26
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		277 187,26	993 017,26	993 017,26
				+
RESTES A REALISER N-1 (8)				
				+
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)				1 776 783,65
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 769 800,91

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES ET DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Dépenses votées (2)
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		751 000,00
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C		751 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	751 000,00
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	750 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		
10	Reversement de dotations et fonds divers	
13	Remboursement de subventions	
26	Participations et créances rattachées	
261	Titres de participation	
266	Autres formes de participation	
27	Autres immobilisations financières	
271	Acquisition de titres immobilisés (droits de propriété)	
272	Acquisition de titres immobilisés (droits de créances)	
274	Prêts accordés	
275	Dépôts et cautionnements versés	
020	Dépenses imprévues	

Transferts entre sections = C+ D		
	Reprises sur autofinancement antérieur (C)	
15	Sur provisions pour risques et charges	
10	Sur apports, dotations et réserves	
139	Subv.d'invest. reprises au c/résultat	
13914	Subvention d'investissement transf. Communes	
.9	Sur provisions pour dépr. d.....	
	Autres opérations	
Charges transférées (D) = E + F + G		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (E)		
Production immobilisée (F)		
Stocks et en-cours (G)		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

A4.2 - DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Recettes votées (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) =G+H+J+K		992 017,26
Ressources propres externes (G)		
10222	FCTVA	
10223	TLE	
10224	Versement au titre du P.L.D.	
10225	Participation pour dépassement du COS.	
10228	Autres fonds globalisés	
Autres recettes financières (H)		921 000,00
138	Autres subv. d'invest. Non transf.	170 000,00
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	750 000,00
165	Dépôts et cautionnements	1 000,00
261	Titres de participation	
274	Remboursement de prêts	
27634	Communes et structures intercommunales	
27638	Autres établissements publics	
Transferts entre sections (J)		70 062,00
2805	Amortissement concession, droit, brevet	22 403,00
28135	Amortissements instal agencement, aménagement des constructions	7 000,00
28153	Amortissement installations à caractère spécifique	1 000,00
28154	Amortissement Matériel de bureau et informatique	18 659,00
28182	Amortissement matériel de transport	4 000,00
28183	Amortissement Matériel de bureau et informatique	7 000,00
28184	Amortissement Mobilier	500,00
28188	Amortissement autres	9 500,00
021	Virement de la section d'exploitation (k)	955,26

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires ainsi que pour les dotations des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

RESULTATS REPORTES ET AFFECTATION

D001	Déficit d'investissement reporté	
-------------	---	--

R001	Excédent d'investissement reporté	1 776 783,65
R1064	Réserves réglementées (affectation des plus-values de cessions)	
R1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	

	Montant
Dépenses financières (hors dépenses des c/16449 et c/166)	I+ D001 751 000,00
Recette financières	(III) + R001+ R1064 + R1068 2 768 800,91
Solde des opérations financières	III-(I) (1) 241 017,26
Solde net hors charges transférées (2)	III-(I-II) (1) 992 017,26

(6) Indiquer le signe algébrique.

(7) Ces charges pouvant être financées par emprunt.

ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n° 820 964 260

BUDGET PRIMITIF 2021 AVEC REPORTS ET DM2

Nombre de membres en exercice 12

Nombre de membres présents 9

Nombre de suffrages exprimés 9

VOTES: Pour 9
Contre 0
Abstention 0

date de convocation : 08/10/2021

Présenté par le Directeur
A BUSSY-LETTREE, le 9 DECEMBRE 2021



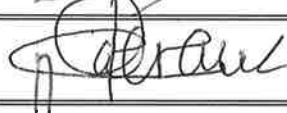

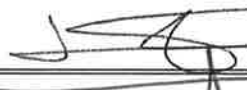
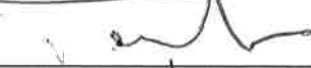

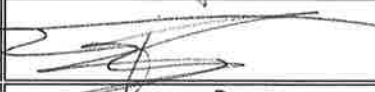

Le Directeur,
Christophe PAROIS

SIGNATURE



Délibéré par le Conseil d'Administration, Réuni en session
A BUSSY-LETTREE, le 9 DECEMBRE 2021

Les membres

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Mr BRUYEN	Président	
Mr DE COURSON	Titulaire	
Mr DEVAUX	Titulaire	
Mr FORTUNE	Titulaire	
Mr NAMUR	Titulaire	
Mr ROZE	Vice-Président	
Mr VERSTAETE	Titulaire	
Mr JESSON	Titulaire	
Mme SCHULTHOSS pour Mr VAENTIN	Suppléante pour titulaire	

Certifié exécutoire par le Directeur, compte tenu de la transmission en préfecture, le

et de la publication le

A VATRY

le 09/12/2021

